

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

27 MAI 2024

Aux personnes intéressées par le <u>projet de règlement numéro 388-10-2024</u> modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur central de McMasterville.

Avis est donné par la présente, qu'une assemblée publique sur ce projet de règlement se tiendra le lundi 27 mai 2024 à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 255, boulevard Constable à McMasterville.

Lors de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement seront entendus.

En résumé, ce projet de règlement élabore une planification détaillée du secteur central, soit le territoire délimité par la voie ferrée, la rue Bernard-Pilon, la rivière Richelieu et le ruisseau Bernard, le tout afin d'harmoniser les interventions tant publiques que privées qui prendront forme dans cette portion du territoire dans les années à venir. Ce projet de règlement ajoute, à l'annexe I du plan d'urbanisme, le plan particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central de McMasterville contenant :

- Mise en contexte;
- Démarche collaborative;
- Diagnostic et enjeux;
- Vision de développement et d'aménagement;
- Interventions d'aménagement;
- Projets urbains;
- Mise en œuvre.

Le plan particulier d'urbanisme du secteur central vise notamment à établir la vision de la densification et du redéveloppement du secteur visé en matière de design urbain. Il énonce des balises d'aménagement visant une intégration urbaine de qualité. Il pose également les bases de différentes stratégies de verdissement, de gestion de l'eau, de mobilité active, de stationnement durable et au niveau communautaire.

Ce projet de règlement modifie également les annexes suivantes du Plan d'urbanisme, à savoir :

- Annexe A: L'aire TOD optimale et les espaces à développer et à redévelopper;
- Annexe C: Les réseaux et infrastructures de transport collectif et actif;
- Annexe D : Éléments d'intérêt patrimonial, esthétique et environnemental;
- Annexe F: Le plan concept d'aménagement;
- Annexe G: Grandes affectations du sol.

De plus, ce projet de règlement vise à :

 Procéder à certains ajustements dans le texte du plan d'urbanisme pour intégrer la nouvelle vision apportée par le Plan particulier d'urbanisme du secteur central de McMasterville;

- Indiquer que McMasterville est désormais une ville et non une municipalité;
- Effectuer certaines mises à jour, notamment au niveau :
 - o Des aspects légaux encadrant un plan d'urbanisme;
 - o De l'identification des pistes cyclables et des routes régionales,
 - o De certaines projections sur les besoins en matière résidentielle;
 - o Des infrastructures d'aqueduc et d'égout;
 - De la désignation de certaines parties du territoire pour utiliser leur positionnement géographique plutôt que le nom de leur propriétaire;
- Désigner la rue Nobel comme un ensemble patrimonial d'intérêt;

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, pendant les heures normales d'ouverture. Il est également possible de le consulter sur notre site Internet (mcmasterville.ca), sous l'onglet urbanisme et environnement, dans la section « consultations publiques ».

Une présentation détaillée du projet de règlement sera aussi disponible et pourra être consultée sur le site Internet de la Ville (mcmasterville.ca), sous l'onglet urbanisme et environnement, dans la section « consultations publiques » dans la semaine suivant l'assemblée de consultation. Cette présentation détaillée expliquera le contenu du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

En plus de la possibilité de s'exprimer lors de l'assemblée publique, toute personne ou organisme peut transmettre ses questions ou ses commentaires par écrit à la Ville, au plus tard le 27 mai 2024 à midi, par l'un des moyens de communication suivants:

- Par courriel, à l'adresse électronique info@mcmasterville.ca en indiquant « Question ou commentaire relatif au projet de règlement numéro 388-10-2024 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur central de McMasterville » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'hôtel de ville située à l'adresse mentionnée précédemment en indiquant « Question ou commentaire relatif au projet de règlement numéro 388-10-2024 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur central de McMasterville » sur l'enveloppe.

DONNÉ À MCMASTERVILLE, ce 10e jour du mois de mai 2024.

La directrice des Services juridiques et greffière,

Me Marie-Josée Bédard